



Fin de contrat dans une entreprise de réinsertion

Par Brighton

Bonsoir

Mon fils en grande précarité est en réinsertion professionnelle, contrat de 1 an se terminant le 2 aout. en arret maladie depuis 5mois pour maladie invalidante...examens en cours..que se passe t il a sa fin de contrat? renouvelé? Fin? l'entreprise ou il est n a fait aucune des demarches sociales prevues...caf. impots..cpam...une situation medicale tres difficile s ajoute a une précarité? ..que puis faire?

Par vivi2501

bonsoir,

Vous pouvez adresser un email à l'inspection du travail qui vous répondra dans les plus brefs délais

Par AGeorges

Bonsoir Brighton,

Le CDDI est un contrat dont l'objectif est de favoriser la réinsertion professionnelle. En principe, le contrat se termine à la date prévue, même en cas de période de maladie.

Cependant, si, à cause de la maladie, l'objectif de réinsertion n'est pas atteint, le CDDI peut être prolongé d'un an. Il faut le demander et monter un dossier.

En principe, il n'y a pas de renouvellement automatique.